

COMITE DIRECTEUR ANEG

LOUDUN : 18 et 19 JUIN 2020

COMPTE RENDU DE REUNION

Présents :

P. Bellivier, E. Baldassari, P.A. Leguay, C. Nocchi, B. Boymond, J.P. Borra, D. Magnin, J.L. Bouchet, B. Masson, D. Champanhet,

En Audioconférence : J.Y. Duboc, E. George,

Excusés :

F. Bonnel, R. Lacourcelle, D. Maitrerobert, D. Charbouillot, P. Menou

Invité :

JM. François,

Ouverture de la séance à 8h 30 le 18 juin 2020

Président de séance E. Baldassari

-Le président de l'ANEG présente la liste des excusés :

P. Menou, D. Charbouillot, J.Y. Duboc, D. Maitrerobert, E. Gorge, F. Bonnel. A cela se rajoute deux personnes D. Dumont et J. Chico qui ont quitté le comité directeur mais qui avaient été invités par le président pour recevoir les remerciements des membres du comité directeur pour le travail qu'ils ont accompli durant leur présence.

-Le président présente les procurations données par D. Maitrerobert à P. Bellivier et D. Charbouillot à C. Nocchi ainsi que P. Menou à E. Baldassari. Le président demande que soit acté ce mode de fonctionnement dans le règlement au prochain C.D mais prévient des dérives possibles avec ce mode de délégation et du risque de ne plus voir en CD que quelques membres. Les procurations devront être exceptionnelles.

-A noter que pour la première fois deux personnes sont présentes par visioconférence : Erwin Gorge le matin, remplacé par J.Y. Duboc l'après-midi, tous deux responsables de la

commission planeur. Ce procédé, permettant aux personnes qui ne peuvent se déplacer de participer aux débats n'a cependant pas ni la richesse ni la souplesse d'une présence physique.

-Le président fait lecture du texte du vice-président D. Maitrerobert.

-Il est demandé de mettre au C.R. de ce C.D. le courrier de D. Maitrerobert

Voir PJ 1

-Ch. Nocchi informe que si des personnes ont été élues pour représenter des commissions, c'est pour s'exprimer, échanger et voter et si elles ne sont pas présentes il faut se poser la question du « pourquoi les gens ne viennent pas. »

-D. Charbouillot demande à mettre ces précisions au compte rendu

Bonjour à tous

Juste pour indiquer la cause de mon absence

Si c'était possible de l'indiquer

Ouverture et démarrage des activités para le 17 juin avec mise en place des consignes particulières COVID19 dans le club support des SSA Toulouse et Perpignan

Tout cela par paliers du haut niveau jusqu'au brevet A sur cinq WE avec en dernier reprise des formations élèves le 2 juillet.

Ainsi on profitera de l'expérience pour l'ANEG afin de tenter d'organiser le stage de juillet 12 au 18 juillet en cours de préparation sur le site de Cahors

Amitiés à tous

-E. Baldassari demande que soit mis à jour les listings et les coordonnées des membres du C.D car d'anciens membres continuent de recevoir des convocations et les nouveaux membres sont "oubliés".

-La liste d'envoi a été immédiatement mise à jour par le secrétaire et la vérification des listes sur le site va être faite au plus tôt.

-Nous accueillons deux nouveaux membres au comité directeur :

Bernard Masson de la SSA de Nantes à la commission vol moteur comme responsable des ULM et cooptons Daniel Champanhet de la SSA de Valence à la commission aéromodélisme.

Ils sont élus membres du Comité Directeur à l'unanimité

Relevé de décision point 1

-J. P Borra pointe le fait de la présence d'un invité (Jean-Marc François) sans que le C.D. ait été informé.

-Nous fixons les dates des prochains C.D. :

-Le 18 aout à Loudes au Puy-En-Velay pendant les finales ANEG 2020

-Le mardi 6 octobre au siège de la CCAS.

1. POINT SUR LE REDEMARRAGE DE NOS ACTIVITES

Commission vol moteur / ULM : Application des recommandations des fédérations. Ce sont els club supports qui décident de la reprise des activités. Aucune restriction pour les ULM hormis le respect des règles sanitaires publiées sur le site de la FFPLUM. La commission étudie des solutions pour reprogrammer des stages annulés.

Commission aéromodélisme :

-Application des recommandations de la FFAM. Pas de reprise en salle mais seulement en extérieur avec les respects des distances et 10 personnes max. et les clubs-houses restent fermés. Les activités reprennent mais le stage vol de pente est annulé, le stage vol remorqué programmé fin aout est en balance. Tentative de reprogrammer les stages avions et hélicoptères sur Arès. Le stage multi-rotors est reprogrammé du 27 septembre au 3 octobre sur le centre CCAS d'Estagel.

Commission Para. :

-Toutes les activités sont suspendues, idem pour l'ascensionnel, en attente des directives gouvernementale du 22 juin.

Commission vol libre :

-Reprise individuelle autorisée sauf pour les tandems. Les stages du Massif Central sont annulés.

-Pas d'information concernant le paramoteur.

Commission Vol à voile :

-Reprise autorisée de l'activité à l'exception des baptêmes de l'air.

-Il est fait état d'un message téléphonique de la présidente de la CMCAS des pays de Savoie pour interdire les vols Message sans valeur car ce n'est pas du ressort d'un président(e) de CMCAS, les vols ont repris sur cette SSA.

2. POINT SUR LA TRESORERIE ET LE BUDGET.

- Le trésorier Ch. Nocchi nous fait le point financier au 15 juin 2020.
- Suite à l'épisode COVID, la validation des comptes 2019 par le comptable est programmée pour le 6 juillet.
- Il y a eu peu de dépenses car quasiment pas d'activité.

- Il prévient aussi d'un écart dans les comptes de plus de 7000€ dû au fait que certaines personnes ne font pas les fiches d'encaissements correspondantes.
- Il demande au Président de faire le nécessaire auprès de ces personnes.
- P. Bellivier prévient qu'il faudra faire attention lors de la présentation de nos comptes à la CCAS, Peut être faudra t'il anticiper des projets ?
- D. Magnin signale qu'il manque 25 M à la CCAS avec de possible cessation de paiement et donc d'un risque de ne pas recevoir la totalité de la subvention 2020 à l'ANEG.
- B. Boymond précise que dans le bilan présenté par le trésorier, les provisions chiffrées intègrent l'investissement des avions mais plus le renouvellement du parc.
Il demande quels sont les rapports de L'ANEG avec le service comptable de la CCAS.
Réponse du président, Nous n'avons plus aucun contact avec ce service !!!
- E. George explique que la mise en place de provisions pour l'amortissement du parc est difficile car le prix de l'heure de vol est différent suivant les SSA et qu'il faudrait harmoniser une grille tarifaire.
La commission Vol à Voile réfléchit à l'amortissement et au renouvellement de leur parc dans l'hypothèse où la CCAS ne participait plus au financement.

3. POINT SUR LES RENCONTRES, SUR LE LANCEMENT DES INSCRIPTIONS ET SUR L'AG.

P.B : fait le point de la réunion de travail de la semaine précédente et propose une soirée à thème "ANEG 50 ans et l'avenir" et une autre soirée à thème sur la prévention / sécurité

Voir PJ 2 : CR réunion Loudes

-Proposition d'arrêter les inscriptions au 20 juillet 2020 et de prendre la décision finale de faisabilité le 31 juillet.

- Dans le cadre des conditions sanitaires d'hébergement il est décidé de ne mettre que 2 personnes par chambre (initialement prévue pour 4) mais ceci va doubler les frais. P.B va demander à Michel Planchet (notre correspondant ANEG local) de faire le nécessaire.
- Il y a un long débat sur la difficulté pour l'activité aéromodélisme de réaliser des vols avec la présence des parachutistes sur le même endroit mais aussi l'activité soutenue des machines volantes ANEG (avions, ULM, planeur, paramoteur, para) et privée sur la piste principale qui limitera l'activité aéromodélisme (avion, planeur, hélicoptère, avion à réaction.)
- Dans le cadre des 50 ans de l'ANEG il est proposé que chaque section transmette au secrétaire des photos soit de leur parc pour le VV, le VM et les paramoteurs soit de leurs activités pour les autres disciplines afin d'en faire des tirages (format A3, voir A2) - qui seraient exposées lors des finales.

4. POINT SUR LA REUNION DU 17 JANVIER, GOUVERNANCE

Voir PJ 3 : CR réunion du 17 janvier

-Discussion sur l'animation et le pilotage de la commission parachutisme suite au CR de la réunion de janvier, mais il s'avère, que la présence d'au moins un responsable de commission est indispensable pour permettre de débattre en profondeur des problèmes éventuels

JP Borra considère que le volet gouvernance a suffisamment été développé et commenté antérieurement pour éviter de revenir à des errements anciens.

5. ACTIVITE ASCENSIONNEL ET CONVENTION

-Rappel des faits par JP. Borra : La solution structurelle permettant de réduire les dysfonctionnements comportementaux, a conduit les membres du CD présents à la réunion de janvier à proposer au CD une activité autonome de l'ascensionnel au sein de la Commission Para. Les deux autres hypothèses conduisant à un abandon de cette activité ou à un transfert à la fédération ont été écartées.

Voir PJ 3 : CR réunion du 22 janvier

Décision du CD

L'activité ascensionnel reste dans la commission parachutisme.

-Il sera créé au sein de la commission para un projet d'activité ascensionnelle avec un responsable bien identifié. Cette activité bénéficiera d'un budget et fournira en fin de saison son bilan.

JM. François proposé comme responsable de cette activité recueille l'unanimité du CD

JM François réserve provisoirement sa réponse.

Patrick Bellivier demande que les autres commissions fournissent aussi un bilan d'activité.

Relevé de décision point 2

-Il est convenu qu'aucune activité extérieure à l'ANEG ne pourra être faite sans convention et qu'un juriste FFP sera consulté pour garantir la légalité de ces activités.

Vote POUR à l'unanimité de ce point

Relevé de décision Point 3

6 -MISE EN PLACE DE LA COMMISSION SECURITE-PREVENTION.

-Décision de rendre la commission Sécurité-Prévention permanente

-Le CD désigne B. Masson comme correspondant et animateur de la commission Sécurité-Prévention.

-Modification du RI de l'ANEG pour que chaque commission nomme un correspondant Sécurité-Prévention. qui sera intégré à la Commission

-L'échéance de cette mise en place est fixée pour les prochaines finales ANEG 2020.

B. Masson demande que les clubs supports affectataires d'une machine ANEG nomment un correspondant Sécurité-Prévention et sous le couvert d'une chartre de confidentialité permettent l'accès aux REX et retours d'informations concernant les presque accidents ou accidents survenus dans leur club.

B. Masson, demande que la ligne comptable et le budget propre à la commission soit réactivée.

Vote POUR à l'unanimité de ces points

Voir relevé de décisions point4

7 -POINT SUR LA MODERNISATION DU SITE.

E. Baldassari retrace la demande et le travail réalisé depuis la réunion en début d'année avec le développeur du site actuel (société CYM-Développement). Il adresse des remerciements envers José Chico et Bernard Masson qui ont fait un travail remarquable de modélisation d'un site qui pourrait répondre aux différentes demandes exprimées lors de la dernière A.G. de mars 2019 tout en intégrant les fonctionnalités existantes.

La modernisation du site passe par un travail important de transformations qui aura un coût. **Un fichier Excel donnant le nombre de connexions journalières sera remis au C.R de ce C.D.** pour que les membres du C.D. puissent évaluer le coût de cette modernisation par rapport aux nombres de connexions sur une année (en sachant que l'objectif est d'augmenter sensiblement cette fréquentation).

Cette modernisation passe par une réflexion soumise aux membres du C.D. que Bernard Masson (pilote technique de la modernisation du site) exprime au travers d'un power-point en "7+3 questions" dont il nous faut répondre.

Voir PJ 4

Dans le débat il est convenu de garder impérativement le contenu existant du site actuel et de proposer un schéma évolutif et par étapes pour éviter les impasses. Des membres du C.D. font remarquer qu'il y a souvent des problèmes de connexion de leur poste de travail, notamment à partir de la CCAS.

- Débat sur la modification du site actuel ou sur la création d'un nouveau site.
 - Décision du CD de procéder à la modification du site actuel par étapes et d'en évaluer les effets sur nos membres progressivement.
 - Décision du CD de demander un chiffrage au Webmaster de chaque modification des différentes étapes mais qu'il fallait prioriser la modification de la page de garde du site.
 - Décision de mettre en œuvre le plus vite possible l'accès en consultation du site <https://membres.aneg.org> aux Présidents de commission pour qu'ils puissent accéder aux divers historiques administratifs et comptables.
 - Décision de permettre le plus vite possible aux présidents de commission d'avoir accès à la gestion et l'animation de leur espace respectif afin qu'ils puissent y mettre directement des informations. Ils seront responsables du contenu dans le respect des valeurs de l'ANEG. Cependant, il est demandé qu'une information des modifications faites soit envoyée systématiquement aux responsables de l'ANEG et du site, à savoir : au président Patrick Bellivier, à l'animateur du site Erick Baldassari pour le C.D. et au responsable technique du site Bernard Masson. **Avant de donner ces autorisations**, un tuto devra être écrit pour expliquer la structure des articles et nouvelles aux futurs rédacteurs et modérateurs.
- E. Baldassari se charge de prendre contact avec Yann pour définir les accès et les noms.

Vote POUR à l'unanimité de ces points

Voir relevé de décision Point 5

8. POINT SUR L'ACTIVITE PARAMOTEUR.

9. POINT SUR L'ACTIVITE VOL LIBRE

-Le Président fait un rappel de l'historique de cette activité.

-Avec 3 machines qui pourraient éventuellement être ventilées, la question se pose de savoir quelles activités sont réalisées et quel est le nombre d'heures et de vols réalisés.

-Constat est fait de restructurer rapidement la commission Vol-Libre suite aux différentes démissions et de trouver un responsable pour le paramoteur.

-L'interdiction de vol pour le paramoteur Bi places est confirmé et le CD donne son accord de principe pour un éventuel changement du moteur (environ 6000€) afin de poursuivre cette activité.

-Le CD décide de continuer les poursuites (commerciales ou juridiques) concernant cette machine et charge le Président de toutes actions les nécessaires à cette poursuite.

-Le CD souhaite obtenir un bilan pour cette activité et demande à E. Baldassari de faire un point avec F. Bonnel pour la partie Vol Libre et avec J. Chicco ainsi que F. Delile pour la partie paramoteur et de le présenter au prochain CD. Car, il faut convenir que l'activité parapente est vivante avec des stages qui sont toujours pleins. La raison des démissions et de la difficulté à trouver des responsables pour cette activité serait liée à des pressions faites par des anciens membres dissidents de cette discipline qui "plombe" les énergies de l'équipe actuelle. Il serait intéressant de profiter des finales 2020 pour rencontrer le Vol Libre pour en débattre.

10. CONVENTION MARSEILLE (prêt d'avion).

Accord du CD pour que Daniel. Maitrerobert prépare un projet de convention qui sera soumis au prochain CD car la demande est floue. Le président demande de faire preuve de vigilance sur les dérives éventuelles car, sous couvert de trouver des financements, on s'éloigne de l'esprit de partenariat entre comités d'entreprise au profit de partenariat lucratif.

11. REMBOURSEMENT CMCAS MONTPELLIER

Le Président va tenter une dernière fois de s'entretenir avec le Président de la CMCAS pour l'informer de la ferme intention de l'ANEG de le poursuivre en cas de refus de remboursement.

11. PAIEMENT DES PRESTATION CCAS

Accord du CD pour qu'une délégation de l'ANEG rencontre les responsables de la CCAS au plus vite.

12. PROCEDURE PAIEMENT TAXE ATTERISSAGE

Le CD demande à la commission Vol-Moteur et Vol à Voile de faire remplir rapidement le document CERFA (déclaration des locataires) à chaque SSA affectataire d'une machine pour que les différentes factures relatives à l'immatriculation leurs soient directement envoyées.

13. QUESTIONS DIVERSES

Le Secrétaire demande des informations sur la validation des membres bienfaiteurs

Il Transmet un courrier explicatif de la procédure écrit par M. Richez et propose d'en faire un rappel auprès des Présidents de SSA

Voir PJ 5

D. Maitrerobert fait une demande informelle d'aide à la SSA de Bordeaux

Le CD attend qu'une demande officielle et argumentée lui soit présenté par la SSA concernée.

C. Nocchi demande à l'ANEG une aide exceptionnelle pour sa SSA suite au désistement de la CMCAS de Nantes de prendre à sa charge une partie des frais relatif à un WE « 3 jours/3sauts ».

Une demande va être faite à D. Charbouillot pour qu'une partie des frais techniques du stage de Vannes annulé soit affectée à ce WE « 3jours/3sauts »

D. Magnin demande que soit joint en PJ au Compte-rendu de cette réunion la copie d'un courrier qu'il souhaite porter à la connaissance du CD.

Voir PJ 6

IL N'Y A PAS D'AUTRES QUESTION, LA SEANCE EST LEVEE

FIN DE REUNION A 12h15

---oooOOOooo---

APPROBATION		
APPROUVE-LE :	02 juin 2020	Par retour mail

POUVOIR

Je soussigné Daniel MAITREROBERT sain de corps et d'esprit, je donne pouvoir à Patrick BELLIVIER Président de l'ANEG pour voter en mon nom les décisions qui devront être prises lors des séances du Comité directeur des 18 et 19 juin 2020.

A Martigues le 18 juin 2020



C.R. réunion de préparations des finales ANEG 2020 à LOUDES les 10 et 11 juin 2020

Pour la partie technique du jeudi matin -> Présents :

M. Rey (Directeur de l'aéroport)

Madame et Monsieur Falcon Christian responsable du club des para

M. Perrier Bernard président du club vol à voile

M. Gallien Gilbert président du club ULM

M. Gallet Gilbert correspondant local ANEG

Pour l'ANEG : Patrick Bellivier président - Daniel Maitrerobert vice président - Bernard Boymond responsable et directeur technique des rencontres 2020 - Erick Baldassari organisation des rencontres

Excusé : Veaux Michel président du club aéromodélisme

Premier point abordé : activités perturbées pour la section aéromodélisme. Cohabitation avec les parachutistes qui sont sur le même espace.

En préambule M. Rey (directeur de l'aérodrome) précise qu'il convient de respecter les protocoles de vols appliqués par chaque club sur la zone de l'aérodrome. Les protocoles (5) sont remis à Bernard Boymond qui en assurera la diffusion au sein de l'ANEG.

1) Activité aéromodélisme

Un problème existe du fait de la concomitance de cette activité avec les vols parachutisme et les décollages / atterrissages des machines volantes sur la zone.

En effet la zone de pose des parachutistes est au même endroit que la zone d'activité des aéromodélistes. Les 2 activités (para et aéro) fonctionnent en toute sécurité en étant à l'écoute de l'avion embarquant les para au décollage ce qui leur assure 15 à 20 mn de pratique avant d'entendre "claquer" la première voile des para. Signal pour eux de faire poser les machines volantes.

Pour nous, nous devons appliquer le protocole mais se rajouteront les mouvements importants des autres machines de l'ANEG (avions, planeurs, ULM, ascensionnel...) qui seront en mouvement sur les pistes avoisinantes. L'utilisation d'une radio en écoute par un membre aéro de l'ANEG permettrait d'assurer la sécurité. Pour autant il s'avère qu'avec les mouvements importants des autres machines la section aéromodélisme ne pourra pas faire voler dans des conditions de sécurité les grands planeurs, les planeurs remorqués et les hélicoptères. Seul des démonstrations de petits avions et de multirotores sont alors envisageables sur le site aéro existant.

De fait il a été évoqué la recherche d'autre lieux de vol de pente dans les alentours. Deux sites sont utilisés par les parapentistes et sont dans un rayon de 8 km de l'aérodrome, ce qui pourrait permettre une activité pour les vols de pentes. Ces 2 lieux sont **le site de St Paulien (orienté SUD) et Mont de la Denise (orienté Nord Ouest - Sud Ouest)**. Il convient de se rapprocher des personnes qui pratiquent sur ces lieux pour de plus amples informations et se présenter pour voir les possibilités de pratiquer durant nos finales : M. Michel CHAZALON au 06 88 29 48 58 et / ou M. DEVIE François au 06 02 31 66 05. **Je laisse le soin à Pierre Menou de les contacter.**

La piste en dure de 80 mètres n'est pas utilisable pour les vols remorqués ni les avions à réaction. De fait il a été prévu de poser des créneaux de démonstration des avions à réaction sur la piste principale (demande faite par P.Menou et intégré par B. Boymond).

Pour ce qui est des accès du public (visiteurs), cela se fera sous la responsabilité des membres présents. La règle étant de laisser les spectateurs derrière le grillage (mais là, vu la distance de la piste, ils ne verront rien au décollage /atterrissage, mais les pilotes pourront faire des passages vers les tables d'accès (voir photos jointes). Il sera possible de poser nos 2 barnums.

Néanmoins pour palier à cet inconvénient, il sera possible de faire rentrer par petits groupes encadrés de spectateurs auprès des pilotes aéro.

Dernier point abordé pour les aéromodélistes : une demande de P.Menou de pousser l'altitude de vol à 1000 pieds au lieu de 500. Demande rejetée par les autorités locales.

2) Activité planeurs :

Le remorqueur est celui du club local mais sa puissance est limitée en été (température élevée et baisse de performance pour tirer des planeurs lourds). Celui-ci, devant en cette situation utiliser la piste en dur, il est fortement recommandé de faire venir un de nos avions remorqueur et il est évoqué celui du club d'Issoire (P.Bellivier doit contacter J.Pierre GUILLET).

3) Activité avions :

Compte tenu de l'état de la piste en herbe, son utilisation par les avions/ULM est exclue. Dans tous les cas, il sera rappelé que l'utilisation de la piste en dur en même temps que celle-ci est interdite. Priorité donnée aux planeurs en phase d'atterrissage.

3) Activité avions :

Utilisation de la piste en herbe est exclue en même temps que la piste en dure.

Il y aura bien une activité vol moteur locale durant nos finales (baptême de l'air...). Nos finales sont prioritaires et les vols par les pilotes locaux se glisseront entre nos activités.

ULM pendulaire : si vent ou orage il y aura des possibilités de les rentrer dans des hangars.

Nota : il n'y a pas de mécano ULM mais du petit matériel d'entretien disponible.

Le NOTAM pour les Finales sera produit pour signaler l'augmentation d'activité due à la tenue de ce rassemblement. Il signalera la possibilité d'une utilisation de la piste en dur pour les démonstration aéromodélisme à réaction.

4) Activité Para

Une demande de NOTAM va être déposée par le club para local qui englobera notre activité para le lundi 17 / 08 au 23 /08. L'ANEG prend en charge l'avionnage + le portique démontable.

5) Correspondant COVID 19

A ce jour, vis à vis des conditions actuelles, il faudrait obligatoirement un correspondant COVID (action Bernard). Si cette exigence est maintenue au moment des Finales,

6) Réservation des salles paroissiales : Suite au décès de la personne que nous avons contacté en octobre 2019, c'est madame VIDAL Andrée qui a pris la relève. La personne a été contacté et nous confirme la réservation. E.Baldassari reprendra contact avec elle dès confirmation des finales ANEG.

Déjeuner à midi avec Gilbert Gallet (représentant local ANEG), Isabelle Gournay, P.Bellivier, B.Boymond E.Baldassari.

Après-midi du 11 juin

Visite des installations : espace aéromodélisme, hangars, locaux para club, réponses aux diverses questions restées en suspens : possibilités de produits régionaux (lentilles) possibilités de monter les barnums de l'ANEG, etc.

Pour la partie hébergement et restauration

Etaient présents : Michel PLANCHET : représentant local – Isabelle GOURNAY

Michel PLANCHET et Isabelle GOURNAY ont rencontré la responsable de l'office du tourisme qui va préparer des pochettes d'accueil pour tous les participants

Compte-tenu de la défection du collègue qui devait assurer une partie de notre hébergement pour raisons de retard dans les travaux, ils ont procédé à la recherche de nouveaux hébergements.

Un accord a été trouvé avec l'établissement ISVT d'une capacité de 75 lits qui fera l'objet d'une convention

Confirmation aussi pour le lycée Saint Joseph d'une capacité de 125 lits qui fera aussi l'objet d'une convention.

Vendredi 12 juin :

Rencontre avec Monsieur DEPEYRE intendant du lycée St Joseph et visite des locaux.

Rencontre avec Madame DANCE pour arrêter les modalités de restauration, visite des locaux, dispositions pour l'accueil.

En plus d'assurer les repas de midi et du soir (repas servis à l'assiette) Madame DANCE assurera les petits déjeuners de tous les participants.

Rappelons que les activités techniques, hormis l'activité parapente qui se fera sur les 3 spots entourant Le Puy, la restauration, y compris les petits déjeuners, la tenue de l'assemblée générale se dérouleront dans l'enceinte de l'aéroport de Loudes

Les transports entre Loudes et les hébergements seront assurés par des autocars.

Il existe un emplacement dédié aux campings cars

IMPORTANTES :

Nous avons basé nos discussions sur une arrivée le mercredi après-midi alors qu'initialement nous avons prévu une arrivée le mercredi matin avec un rendez-vous pour le déjeuner, afin de tenir notre assemblée générale le mercredi après-midi

J'ai demandé à Bernard de modifier le cahier des charges en conséquence et je vais prévenir tous nos interlocuteurs ainsi que le traiteur, les conditions d'hébergement étant inchangées.

Je propose que dans l'information que nous enverrons aux membres de l'ANEG pour leur inscription, le timing suivant :

1. Arrivée des participants mercredi 19 août 2020 toute la matinée
2. Déjeuner à 13h
3. 14h30 : navettes de bus A/R, pour prendre possession des chambres
4. 16h : assemblée générale
5. 19h30 : pot d'accueil
6. 21h : dîner

CCAS Montreuil

Réunion du 22 janvier 2020 14h à 18h30

Présents : Jean Pierre Borra, Patrick Bellivier, Christophe Nocchi, Dominique Charbouillot, Erick Baldassari

Rédacteurs : J.P Borra et Erick Baldassari

Pour faciliter la restitution la réunion a été enregistrée pour recours éventuel.

Un seul sujet : les difficultés de fonctionnement au sein de l'ANEG.

En préambule Erick, animateur de la réunion précise que nous nous retrouvons pour que des personnes qui s'apprécient mais ne se comprennent pas toujours puissent se parler, s'écouter, dialoguer et trouver ensemble des solutions.

Le déroulement de la réunion suivant est accepté :

Établir la liste des dysfonctionnements qui posent problèmes

Se positionner sur le constat initial

Consacrer un temps où chacun pourra argumenter ses propos et les confronter aux autres.

L'animateur demande à chacun de faire preuve d'empathie ou tout du moins de maîtrise dans son comportement et ses propos.

La dernière étape sera de se mettre d'accord, ou non, sur des solutions en rapport avec les constats établis.

S'il en sort des propositions de résolution communes tant mieux, si elles sont différentes tant pis. En fin de compte, ce qui importera c'est qu'elles soient argumentées et écrites pour que le C.D. s'en saisisse et décide.

En préambule l'animateur rappelle que cette rencontre a pour but de préciser les différents points de vue, les ressentis des dysfonctionnements qui ont conduit à la crise que nous connaissons.

- 1) C'est suite à une note de frais de P.B d'un montant de 840 € de 3 personnes pour se rendre au colloque technique de la FFP et signé par Daniel Maitrerobert pour valider le règlement auprès du trésorier de l'ANEG. Le trésorier s'en est étonné dans la mesure où les notes de frais sont normalement signées par le président de la commission concernée. Dominique Charbouillot confirme de n'avoir pas été informé de cette note de frais et l'avoir appris par le mail de Christophe.
- 2) A cela s'est rajouté un mail de J.P Borra faisant suite aux défections de Dominique Charbouillot. En cause, l'existence de la cogestion des para et de l'ascensionnel dans la même commission sous une même présidence réduite seulement au seul fait de valider des dépenses. Il s'en est suivi des très vives réactions tant dans les questions que dans les interrogations.
- 3) Critiques sur le management de l'ANEG par Patrick Bellivier dans son ensemble.

Point N°1 Note de dépense de 840 € pour 3 participations de l'ANEG

Sur ce sujet P.Bellivier apporte les réponses suivantes :

Le colloque technique de la FFP est annuel depuis 15 ans. Y sont conviés les présidents de club, Responsable d'écoles, moniteurs, instructeurs, Directeurs technique (P.Béllivier).

Y sont abordés des sujets techniques : en ateliers, conférences sur la sécurité et des techniques nouvelles... des subventions possibles attribuées et leurs répartitions.

Le dossier d'inscription à ce colloque est adressé par la FFP à l'ANEG (via Dominique Charbouillot, président de l'association para) pour 2 personnes (président de l'association et le directeur technique). Les frais du colloque, à l'ANEG, sont affectés en missions particulières et non sur la commission para. comme cela se fait depuis le début de la participation de l'ANEG à ce colloque.

le nombre n'est pas limité mais c'est l'ascensionnel et pas l'ANEG qui envoie par principe que 2 personnes (président de l'association et le directeur technique). Les frais du colloque, à l'ANEG, sont affectés en missions particulières et non sur la commission para, comme cela se fait depuis le début de la participation de l'ANEG à ce colloque. D. Charbouillot précise que ce mode d'affectation n'a jamais été demandé par la commission para mais que c'est Patrick Bellivier qui, comme d'habitude, prend se genre de décision. D'une manière générale la commission para se borne à valider toutes les dépenses de l'ascensionnel sans jamais être dans aucune décision, se trouvant ainsi devant le fait accompli quand les notes de frais passent.

La troisième personne (Pierrot Leguay) apparait sur la note de dépense mais sa participation financière est prise en charge par la ligue Normandie. Selon P. Bellivier il était bien prévu qu'il y ait un remboursement à l'ANEG.

Ses explications étant fournies, le trésorier rappelle son observation initiale qui portait sur l'absence de signature du président de la commission D.Charbouillot et son étonnement de la réponse inadaptée qui lui a été faite.

Il a été fait état d'observations :

- 1) la plus-value pour la commission para de l'ANEG et d'y aller à 3 ?
- 2) Aucun retour de la part des participants sur les travaux du colloque (où est alors le partage de l'information ?)
- 3) toutes pièces justificatives entraînant des frais doit être visée par le président de la commission concernée.

Après discussion il est convenu que ces remarques devront être prises en compte dans le futur.

Point 2 : Relations au sein de la commission para. :

Le président de la commission para fait état de ses ressentis dans la gestion de sa commission :

Dominique Charbouillot n'intervient jamais dans l'ascensionnel mais subi des pressions dans la gestion du para jusqu'à satisfaction. Ceci est vécu pour lui comme un harcèlement si les demandes ne sont pas satisfaites.

L'existence de l'activité ascensionnelle dirigée par Patrick Bellivier dans la commission para par son autonomie factuelle pose des difficultés permanentes quand à la gestion de l'ensemble de la commission.

Cela se traduit par une ingérence directe ou indirecte sur le fonctionnement de l'ensemble de la commission et ressentie comme une forme de pression morale.

Concrètement :

*un mail de P.B envoyé à D.Ch pour lister les actions proposées et les demandes en matériels pour l'année 2020. Son mail se finissant par << *dans l'éventualité d'une non prise en compte de ma demande, j'en tirerai les conclusions qui s'imposent* >>.

* Pas de C.R. sur les stages ascensionnels

* Pas de décisions collectives sur le fonctionnement et les frais de cette activité.

* Pour avoir la paix Dominique **va jusqu'à modifier les orientations décidées par le bureau de la commission pour intégrer les demandes de Patrick.**

Ce constat est partagé par les participants à l'exception de Patrick Bellivier qui ne voit pas, dans sa manière de s'exprimer ou d'écrire une pression ou une ingérence.

Point 3 : Management de l'ANEG par Patrick Bellivier dans son ensemble

Les participants à la réunion se sont ensuite saisis de la manière dont P.Bellivier aborde les discussions qui se terminent très souvent par une forme de chantage : *soit vous êtes d'accord avec moi, tout va bien, vous êtes avec moi, soit vous n'êtes pas d'accord avec moi alors vous êtes contre moi.* Signe d'un refus de débat pour eux. Cette attitude reflète un refus des débats ou une forme de sous-estimation des autres opinions.

Il est également reproché à P.B de pratiquer une forme d'intimidation envers le C.D par **un chantage à la démission** dans le cas de désaccord ce qui, de peur que l'ANEG s'effondre, nuit à une libre expression des membres du C.D.

D'autres exemples sont donnés sur sa manière d'amener un sujet pour faire voter une demande...

Tout ne pouvant pas être listé dans ce C.R. mais révèle une inadaptation dans sa fonction nouvelle de président, sur la coordination et la facilitation (mettre de l'huile dans les rouages).

En revanche, l'ensemble des participants reconnaît le dynamisme, la créativité et la somme de travail conséquente fournie par le président de l'ANEG.

Face à ces reproches P.Bellivier explique sa manière de fonctionner en allant toujours de l'avant, en proposant sans cesse des idées pour favoriser l'ouverture de l'ANEG vers les ouvrants et ayants droit. IL fait beaucoup pour l'ANEG, s'investit beaucoup pour nous pousser à aller toujours de l'avant.

Cependant il martèle qu'on ne peut pas lui imposer ce qu'il ne sait pas faire ou ne veut pas faire, notamment de choisir entre ses fonctions dans le parachutisme ascensionnel et la présidence de l'ANEG. Dans ces conditions son choix serait de quitter la présidence, *ce qui, pour Patrick, n'est pas du chantage mais un choix qui s'impose pour lui et qui était connu dès le départ de sa prise de mandat.*

L'ensemble des personnes présentes réaffirment que personne ne remet en cause sa capacité de travail pour l'ANEG mais qu'il doit accepter cette vérité : l'ANEG n'est pas P Bellivier, P.Bellivier ne représente pas à lui seul l'ANEG mais qu'elle est constituée d'une équipe dirigeante et d'un comité directeur qui débat et prend les décisions.

Solutions proposées en rapports avec les constats établis :

Après de longs échanges nous avons décidé d'en arrêter là et de faire des propositions au C.D

1)

* Créer une commission ascensionnelle

* Créer au sein de la commission "un projet d'activités ascensionnel autonome" avec un responsable (autre que P.B, nom avancé J.M François), avec un budget alloué sur une année avec un rapport et une évaluation en fin d'année.

* Proposer le transfert de l'activité ascensionnel de l'ANEG vers la FFP

Après échanges, la première proposition est rejetée car une activité ascensionnelle séparée n'existe pas au sein de cette FFP (appartient à la même fédération).

Pour la troisième proposition il y a un rejet de l'ensemble des membres sur le transfert d'une partie du patrimoine vers la FFP.

Conclusion : la proposition 2 paraît être la plus fiable pour éviter l'ingérence dans la commission para et permettre une autonomie de fonctionnement de l'ascensionnel. L'évaluation en fin d'année doit permettre de se positionner sur la pérennité de ce dispositif.

D.Ch restera forcément le correspondant vis à vis de la FFP puisqu'il n'y a pas de fédération ascensionnelle.

Pour 2020, sur présentation d'un dossier par l'activité ascensionnelle, le trésorier verra comment proposer ce budget devant le C.D. de l'ANEG.

Il est aussi rappelé de finaliser rapidement la convention d'utilisation de l'activité ascensionnel pour toutes activités extérieures à l'ANEG ou CCAS comme promise au C.D de Marseille. Celle-ci devant être approuvée par la C.D.

Pour terminer il a été rappelé de ne pas utiliser les mails pour faire voter des décisions au sein du C.D. qui nécessitent des échanges.

Concernant la gouvernance :

En tenant compte de toutes les discussions, les participants s'engagent à être vigilants sur la qualité et les conditions des échanges, ***la confiance n'empêchant pas le contrôle.***

Affaire à suivre !!!

1. Qu'est-ce que j'attends de notre site Web?

En quoi devra-t-il nous aider ?

À obtenir de nouveaux adhérents ou fidéliser ceux que nous avons déjà ?

À augmenter l'intérêt des gens envers nos activités ?

Faire valoir notre expertise dans un domaine particulier ?

Payer sa cotisation et régler les frais de stages ?

Permettre la gestion de l'association ?

Avant de nous lancer, prenons le temps d'y réfléchir. Définissons des priorités de création et d'évolution. Cela nous aidera à déterminer l'ampleur de notre projet, les ressources dont nous aurons besoin et à fixer nos objectifs.

2. À qui s'adresse notre site Web?

Qui sont les internautes qui viendront sur notre site Internet?

Est-ce nos adhérents actuels, de futurs adhérents ?

Des personnes des branches professionnelles des Industries Électriques et Gazières (IEG).

Des personnes extérieures aux IEG ?

Définissons le profil de notre public cible.

Ce sera plus facile de choisir le design qui captera son attention et d'adapter les contenus de notre site pour répondre à ses besoins.

3. Quelles fonctionnalités devons-nous offrir sur notre site?

Devons-nous offrir un service de réservation (stages) ou de paiement en ligne ?

Présenter les SSA et gérer les membres de l'ANEG ?

Gestion de l'association ?

Souhaitons-nous qu'on puisse s'inscrire à notre infolettre, lire nos chroniques, agir sur le forum ? Consulter notre agenda, etc.?

Ce sont les éléments que nous devons mettre en place pour rejoindre notre public cible et atteindre nos objectifs.

4. Que recherche le public cible de mon site?

L'internaute cherche une solution à un problème ou un besoin.

Mettons-nous à sa place et nous saurons ce qu'il va taper dans les moteurs de recherche. Listons ces mots-clés. Nous pourrions alors prévoir des contenus avec ces mots-clés pour qu'il nous trouve rapidement.

Une fois sur notre site, nous lui montrerons en quoi notre offre (stages) répond à ce qu'il recherche.

5. Quels contenus vais-je proposer?

Rédiger des textes, préparer des documents à télécharger, trouver des photos, réaliser des vidéos, etc.

Choisissons les types de contenus en fonction de notre secteur d'activité, de nos objectifs et de nos ressources.

Optons pour la simplicité.

Avons-nous des documents existants qui pourraient être utilisés sur notre site? Devons-nous les retravailler?

UN SITE NE VIT QUE PAR SON CONTENU ET SA MISE À JOUR

Pensons à notre public cible.

L'important est de lui offrir des contenus qui lui seront utiles.

6. Quelles sont les ressources à notre disposition?

Il s'agit de tous les moyens financiers, matériels et humains pour créer le site.

Quel est notre budget?

Qui participera au projet?

Prenons en considération les compétences de chacun, les contenus que nous devons créer et le délai que nous avons fixé.

En termes de temps et d'argent, il est important de définir ce que nous pouvons investir réellement pour notre projet

7. Pouvons-nous le faire

Nous-mêmes ou devons-nous faire appel à **un professionnel**?

Armé des réponses aux questions précédentes, nous pouvons maintenant décider comment le réaliser et choisir la solution pour rénover ou créer notre site Web.

VALIDATION MEMBRES D'HONNEUR

Voilà comment ça se passait les années précédentes.

Ce dont il s'agit, ce sont les membres « bienfaiteurs » et pas les membres « d'honneur » qui ont un statut et des prérogatives différents.

L'adhésion de ces membres est valable uniquement pour l'année en cours.

Une demande est faite par le Secrétaire Général en Décembre auprès de toutes les SSA afin que celles-ci proposent des membres bienfaiteurs, rattachés à leur SSA.

Ce sont généralement des instructeurs, des mécanos, des membres de l'aéroclub support qui s'impliquent dans le fonctionnement de nos structures.

Généralement, les SSA ne répondent pas....., on fait donc une relance en fin d'année.

Pour les membres bienfaiteurs déjà inscrits à l'ANEG, on considère que si le Président de la SSA renouvelle la demande, il n'a pas besoin de fournir de justification.

Pour les nouveaux, le Président de SSA fournit un justificatif simple où il expose les motifs de sa demande, les services rendus, etc... - un simple mail suffit, le SG présente la demande en CD.

La liste est établie par le SG et présentée et votée au par le CD à la première réunion de l'année.

Puis les autres demandes sont présentées dans les CD suivants s'il y a des retardataires.

Le nouveau membre bienfaiteur fait une inscription sur papier, qu'il envoie au SG avec un chèque. Le SG fait la saisie et la validation ;

La suite est traitée normalement par le Pdt de SSA.

Les anciens membres bienfaiteurs peuvent renouveler leur adhésion directement par le site comme tous les membres, mais le traitement est différent pour le SG.

Comme cette procédure a été ratée cette année (c'est de ma faute, j'aurais du prévenir le nouveau SG)

Je vous propose donc de valider les membres bienfaiteurs qui ont renouvelé leur adhésion pour ne pas perdre de temps.

Et de reprendre la consultation à zéro maintenant pour 2020.

Bon confinement à Tous.

Michel